

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

17. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LE TENNIS CLUB QUIMPERLE : CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

Exposé :

La Ville de Quimperlé apporte son soutien à de nombreuses associations, notamment dans le domaine sportif. Elle participe ainsi à la mise en œuvre, dans des domaines divers, de projets de natures différentes ayant pour objectifs le développement de la pratique sportive, tout particulièrement chez les jeunes, l'ouverture sur les autres, le partage et une offre diversifiée pour les Quimperlois et habitants du territoire.

Pour formaliser ces partenariats, des conventions sont élaborées.

La présente convention a pour objet la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Quimperlé et le Tennis Club Quimperlé concernant la participation et l'organisation du Championnat de France par équipes de 1ère division masculine.

La présente convention définit les engagements respectifs de chacune des parties.

La Ville de Quimperlé apporte son soutien financier pour un montant de 21 500 euros, ou de 25 000 euros en cas de participation à la finale de la compétition.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui lie la Ville de Quimperlé et le Tennis Club Quimperlé.

Avis favorable de la commission sports du 27 novembre 2019

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 5 février 2020

P.J. : convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité (1 abstention).



Le MAIRE,
Michèle QUERNEZ.